

III Art. 16

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La généralité de mes ecclésiastiques peuvent apprendre le plus que l'usage présent, & qu'il n'y a rien de leur faire apprendre (ce qui est dit page 2. art. 7. le catéchisme de Louis de bons lequel seroit trop long au celui de Berne, lequel est alors trop difficile, trop obscur, & trop abrégé. Il seroit à souhaiter qu'on introduisit un recueil de passage de l'écriture sainte & suffisamment étendu & dont les matières fussent suivies conformément à l'usage du catéchisme qui est en usage. Car il comprendroit beaucoup mieux. — De plus j'ai eu devoir faire mention que la pension du Regent est beaucoup trop petite pour pouvoir suppléer convenablement au travail qui demande une école si nombreuse que celle de Pully. Tu reste j'attends de la sagesse de nos législateurs un ordre conforme au bien général & particulier puisque l'on voit bien que leur but ne peut être que bon; et je fais bien des vœux pour leur bon & prospérité. Je souhaite que la gloire de Dieu & le salut des peuples qui a placé sous leur direction soit toujours leur but afin que sous leur Gouvernement le salut des peuples soit avancé; que la justice la paix & la prospérité subsistent sur notre terre par la vraie Régénération d'Israël.

La pension du maître d'école. Constate, en argent à 60. En grainne à 48. quarterons des deux tiers en messet & l'autre tiers en avoine. Quand au bois, la Commune en fournit autant qu'il en faut rendu à la maison de Commune (A.)

La pension du maître d'école dérive donc (B.) De la Caisse Communale savoir en argent. F. 64. Des bois de la Commune pour affoyage & qui peut valoir — — — — — 800.

bien entendu qu'avec le dit bois on chauffe les enfans & qu'ainsi il ne doit pas tant être compté au Regent d'autant que dans des endroits la pension du Regent se paye toute en argent, & sont alors la Commune ou les enfans qui fournissent le bois nécessaire pour chauffer la Chambre de l'école. La pension dérive de plus des enfans bourgeois & habitans en grainne savoir 4. quarteron par enfant dès l'âge de 6 ans & au dessus. les deux tiers en messet & l'autre tiers en avoine, & la Commune payant pour les pauvres. — Cela est rangé de manière que le Regent doit toujours tirer 48 quarterons les 2/3 de messet & l'autre 1/3 d'avoine, & si il n'y avoit pas assez d'enfans à l'école pour les faire de la manière qu'il est désigné. Art. 14. La Commune doit faire le reste. Si il en avoit alors de plus le Regent le tire également, & ce qui augmente alors la pension. — Si donc il n'y a d'enfans que pour faire 48. quarterons il est dit ci dessus cela pourroit valoir environ — — — — — 140.

Il y en a de plus elle vaut donc de plus & proportion.

(A) (B) (C) (D) (E) (F) (G) (H).

Remarques

Une observation que j'ai eu devoir faire: que depuis il y a environ un ans que j'ai été préposé à remplir la Régence de Pully: j'ai remarqué, que

145

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école? ... Oppens
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? ... un Village
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? ... Commune proprement dite
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? ... Paroisse d'Arcens? Agence d'Oppens
- d. District ... District d'Yverdon
- e. Canton ... Canton de Lemane
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.
- ... La Thuillière d'Oppens à l'éloignée d'un quart d'heure
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. ... cinq minutes
- b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent? ... La Thuillière d'Oppens en fourni sept

Handwritten signature and number 23

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Joscen Biolay Magnoux

a. Leurs noms.

Ogens Berchiv et Ruair
Pailly Orrens

b. Leurs distances réciproques.

~ ~ ~ d'environ d'une heure à la rondeissement
de distance

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La Lecture l'écriture l'orthographe
l'Arithmétique le Chant des
Psaumes

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La palette Livre de Passages
les Psaumes le Catéchisme d'astavale
celui de Berne

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Très bien

9°. Durée de l'école chaque jour?

depuis neuf heures du M. jusqu'à midi et celle
du Soir depuis une jusqu'à quatre heures,
tous les jours de la semaine excepté le Samedi ou
il n'y en a qu'une

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les garçons et filles tous réunis dans la même
chambre rangés suivant leur savoir

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Il a été examiné par le Citoyen Ministre
ayant eu son Brevet du ci devant

b. D'où est-il?

D'Oppens Seigneur de Biolay

c. Son nom

Jacques Abram Rellay

(3)

d. Son âge.

28 ans passé

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

il n'est pas marié

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

depuis 10 ans passé

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Oppens! et comme il est estropié il faisoit
ce qui pouvoit pour gagner sa vie

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Il fait fonction à l'église il fait la prière
le Dimanche

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hiver les Garçons et filles sont
environ quarante

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

En été une vingtaine

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

rien

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

— 0

b. Quelle en est la valeur?

— 0

c. Source des revenus.

— 0

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

— non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

— on répond à l'article 16 lettre b.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

vieux et délabré

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre fort étroite

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Comme il n'y a qu'une petite Maison ou
le Régent ne peut pas habiter, a cause qu'il y
loge une veuve, et son fils estropié, et les bœufs;
Mais comme la Régente a été déservie plus de
40 ans par des Régents du Village ils ont habités

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Chacun chez eux et la Commune paye
dix francs de louage par an

Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Jacques Abram Welley D'Oppens
Instituteur

pour être remi au Sous Préfet
du District d'Yverdon

Handwritten signature

En argent trois Louis
En bled deux sacs de Seigle mesure d'Yverdon
deux sacs d'avoine deux char de bois
Chaque enfant paye six bats à la Commune
de l'âge de cinq ans jusqu'à 14 ans et la
Commune fait le reste

Rien

47

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

N. 24

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

" Cuarny.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

" C'est un village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

" C'est une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

" Paroisse de Pomy, Agence de Cuarny.

d. District

" D'Yverdon.

e. Canton

" Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

" Assés rapprochées.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

" Cuarny, le Moulin de dite Commune, et la Ferme de Fignerolle.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

" Le Moulin, est à huit minutes Fignerolle et à quinze minutes du lieu de l'école

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

" Cuarny. 51.
le Moulin point Fignerolle. 1.